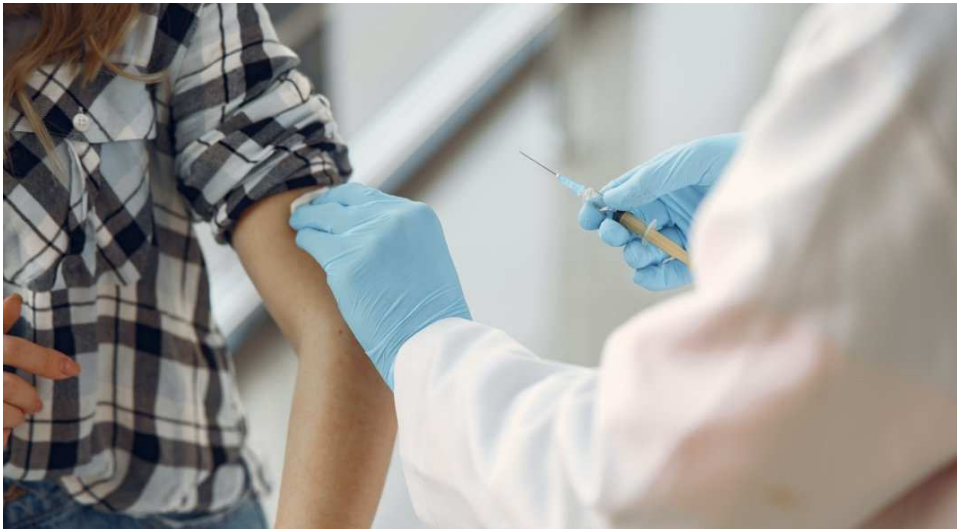


## Les personnels de l'Éducation devraient pouvoir se faire vacciner lors...

7-8 minutes

Suivant les recommandations de la Haute autorité de santé, le gouvernement donne la priorité aux personnes à risques et aux professionnels de santé pour la vaccination contre le Covid. Les personnels de l'Éducation nationale devraient être autorisés à se faire vacciner lors d'une 3e phase au même titre que l'ensemble de la population, à la fin du printemps. Jean-Rémi Girard ([Snalc](#)) souhaite que les enseignants soient prioritaires. Sophie Vénétiay ([Snes-FSU](#)) demande que soit anticipée l'organisation de la phase de vaccination et qu'elle ne soit pas un "prétexte" à un allègement du protocole.



Les personnels de l'Éducation nationale seront-ils prioritaires pour le vaccin contre le Covid-19 ? Pexels - Gustavo Fring

Si les enseignants étaient prioritaires pour les tests Covid-19 ([lire sur AEF info](#)), ils ne devraient pas l'être pour la vaccination. Après avoir affirmé qu'elle sera gratuite et non obligatoire, le 3 décembre, Jean Castex a précisé, le 16 décembre 2020 à l'Assemblée nationale, la "stratégie vaccinale" de la France.

Le Premier ministre a ainsi annoncé que le lancement de la

campagne vaccinale était "imminent". La France a "précommandé près de 200 millions de doses, permettant de vacciner plus de 100 millions de personnes (les vaccins nécessitant souvent deux doses) et nous serons livrés au fur et à mesure que les vaccins auront acquis leur autorisation de mise sur le marché", a-t-il précisé. Les premières vaccinations pourraient ainsi avoir lieu "dès la dernière semaine de décembre".

Vers une vaccination au printemps pour les personnels de l'éducation

Concernant l'ordre de priorité pour la vaccination, Jean Castex explique suivre "la stratégie fixée par la Haute autorité de santé" (HAS). Ainsi, dans son [avis](#) du 30 novembre, la HAS propose cinq phases :

1. la première phase, en janvier, concernerait "en priorité les personnes âgées résidant en Ehpad ou tout autre hébergement collectif" ainsi que les professionnels du secteur de la santé ;
2. lors de la deuxième phase, qui s'enclencherait dès lors que de nouvelles doses de vaccin seront disponibles, ce sont les personnes âgées de plus de 65 ans qui seront invitées à se faire vacciner ;
3. c'est à la troisième phase qu'apparaissent les personnels du secteur de l'éducation, au même titre que les personnels des secteurs essentiels et des personnes âgées de plus de 50 ans. Cette phase pourrait intervenir en mars/avril ;
4. une quatrième sera destinée à vacciner les personnes "fortement exposées" au virus et qui n'ont pas été déjà vaccinées ;
5. une dernière phase aura vocation à vacciner le reste de la population, en fonction des doses disponibles.

Le ministre de la Santé, Olivier Véran, intervenant à l'Assemblée à la suite du Premier ministre, a en effet laissé entendre que les personnels de l'éducation pourraient se faire vacciner avant "le reste de la population majeure", au même titre que les professionnels des secteurs essentiels notamment. Cette phase ne devrait s'ouvrir qu'à "la fin du printemps", selon Jean Castex.

L'Unicef et l'Unesco souhaitent la priorité aux enseignants

Interrogé par AEF info le 14 décembre 2020, le ministère de

l'Éducation nationale avait indiqué que ce sont "les autorités de santé qui ont la main sur la vaccination". Lors d'une réunion avec les organisations syndicales la semaine dernière sur la situation sanitaire, le ministère aurait assuré qu'il allait demander que les personnels de l'Éducation nationale puissent être prioritaires au même titre que d'autres fonctionnaires confrontés au contact récurrent des usagers.

Dans un communiqué du 15 décembre 2020, l'[Unicef](#) "demande que les enseignants reçoivent en priorité le vaccin contre la Covid-19, une fois que les professionnels de santé et les populations à risque auront été vaccinés. Cela contribuera à protéger les enseignants contre le virus, leur permettra d'enseigner en personne et, au bout du compte, maintiendra les écoles ouvertes". Ceci car "les conséquences d'un manque prolongé ou d'une dégradation de l'éducation sont profondes, en particulier pour les plus marginalisés".

L'[Unesco](#) et Éducation internationale ont, dans un [tweet](#) du 14 décembre, revendiqué également la priorité aux personnels scolaires.

Le Snes-FSU demande que soit anticipée la période de la vaccination

Pour Sophie Vénéitay, secrétaire générale adjointe du Snes-FSU, il ne s'agit pas de commenter les avis des scientifiques : "Nous avons surtout des questions sur l'organisation. Il faudra que les collègues qui veulent se faire vacciner puissent bien le faire, préciser le calendrier et mettre en place la logistique nécessaire. On ne veut pas de raté d'organisation et d'anticipation". Elle interroge également la place qu'auront, dans les phases de vaccination, les personnels vulnérables.

De son côté, Jean-Rémi Girard indique "soutenir la demande de statut prioritaire". Le président du Snalc explique : "La dernière population à se voir proposer la vaccination sera sans doute les jeunes, donc nos élèves. Par conséquent, du fait que l'on soit au contact de beaucoup de public et qu'on est sûr que personne ne sera vacciné en face de nous, ça nous paraît important d'être prioritaires".

En outre, l'arrivée du vaccin ne doit pas être "prétexte" à changer le protocole sanitaire, estime Sophie Vénéitay : "Il ne s'agit pas de

dire : 'on a un vaccin, on peut alléger le protocole'. Ce qui doit déterminer la suite du protocole est davantage la situation sanitaire que le fait que les individus se vaccinent ou pas, d'autant que chacun sera libre de se faire vacciner ou non".

À l'Assemblée, Jean Castex a assuré que "l'arrivée du vaccin ne signifie pas la fin de l'épidémie. Nous poursuivrons donc nos mesures préventives" tant que la circulation du virus ne s'atténuera pas.

### **Et à l'étranger ?**

Au **Royaume-Uni**, qui a commencé à vacciner début décembre, ce sont les personnes "très prioritaires" qui peuvent se faire vacciner actuellement, soit les plus de 80 ans, les personnels des maisons de retraite et hospitaliers, les personnes avec des pathologies graves, comme [le rapporte Le Monde](#). Un porte-parole du Premier ministre a estimé que "la majorité des personnes à risque seront vaccinées entre janvier et février", laissant à penser que, à partir de ce moment-là, d'autres personnes pourront l'être.

En **Allemagne**, qui s'apprête à débiter la vaccination, ce sont aussi le personnel et les résidents des maisons de retraite qui recevront le vaccin durant la première phase, [indique l'Usine nouvelle](#). Le site explique que la campagne devrait ensuite cibler les employés essentiels des services publics (policiers, pompiers, enseignants), entre février et mars, puis le reste de la population.